

Mouvement Citoyen
« Chauderons non merci »
p/a Jean-Philippe Scalbert
Chemin des Rochettes 23
2072 Saint-Blaise

Association pour le développement
harmonieux de St-Blaise
p/a Fabien Wolfrath
Le Villaret 18
2072 St-Blaise

Service d'Aménagement du Territoire
Monsieur Dominique Bourquin
Aménagiste Cantonal
Rue de Tivoli 5
Case postale
2002 Neuchâtel

Saint - Blaise, 31.07.2017

Concerne : Projet immobilier des Chauderons à Saint-Blaise

Monsieur le Directeur,

Nous sommes deux organismes regroupant une bonne centaine de citoyens de notre commune, soucieux du développement harmonieux de Saint-Blaise, de la protection de la nature et de la défense d'un paysage qui risque d'être mis à mal de manière irréversible par un projet immobilier sur la parcelle des Chauderons.

Nous nous permettons de vous interpeller pour vous transmettre notre inquiétude et notre opposition formelle à ce projet de construction : celui-ci nous paraît être le résultat d'une opportunité immobilière spéculative, conclue il y a 20 ans, sans analyse environnementale et profitant de l'affectation d'une parcelle agricole en zone à bâtir qui, selon la LAT d'alors n'aurait déjà pas dû être et qui, a fortiori serait exclue aujourd'hui au regard de la LAT en vigueur.

De ce fait, nous sommes d'avis qu'il devrait s'agir ici typiquement d'un cas de non classement avec retour en zone agricole sans indemnité aux propriétaires.

Cette parcelle est incluse dans un ensemble agricole harmonieux qui forme un tout et borde la forêt. C'est une zone de délasserment utilisée par de nombreux promeneurs, joggeurs, cycliste et cavaliers et un facteur important de qualité de vie et de loisirs de notre région. De plus, concernant ce projet immobilier de 50 habitations, la question des accès, de la sécurité des piétons, des infrastructures et des transports publics est loin d'être réglée, et par ailleurs, les besoins en logement au sein notre commune ne sont pas avérés au regard des différentes constructions en cours ou en projet dans la région.

Enfin, nous constatons avec inquiétude que le conseiller communal Saint-Blaisois, en charge du dicastère concerné, apporte visiblement son soutien inconditionnel à ce projet de construction, alors que son rôle d' élu est de promouvoir en priorité l'intérêt général et le cas échéant d'arbitrer équitablement face aux revendications du promoteur. Au surplus, il est, de facto, le seul interlocuteur vis-à-vis de votre service et de la commission du plan d'aménagement régional du COMUL.

Nous savons que le dossier des Chauderons est en cours de préavis au sein de votre service et nous sommes à votre disposition pour vous exposer de vive voix nos arguments qui ne sont pas vraiment écoutés par la Commune. En tout état de cause, nous attendons de votre Service qu'il ne cautionne pas ce mitage du territoire mais protège une nature et un paysage que nous voulons pouvoir transmettre intacts à nos enfants.

Dans l'hypothèse où ce projet serait relancé, puis approuvé par le Conseil général malgré toutes ces inadéquations, nous envisageons d'une part le lancement d'un référendum qui sera certainement bien accueilli par l'ensemble la population Saint-Blaisoise et d'autre part de recourir aux procédures d'opposition.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, nos plus sincères salutations.

Pour l'Association pour
le Développement Harmonieux
de St-Blaise



F. Wolfrath

Pour le mouvement citoyen
"Chauderons Non Merci"



J-Ph Scalbert